

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 29 novembre 2018 ▪ Q9 ▪ Saint-Pallais

Réunion publique du quartier Saint-Pallais, présidée par Mme Céline Viollet, adjointe au Maire, en présence d'une soixantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Stéphane Hénon, Responsable de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Stéphane Hénon concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

② Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

③ Lutte anti-terrorisme

Q : Quelles sont les mesures appliquées pour lutter contre le terrorisme ?

R : Toutes les mesures qui sont appliquées en France. Lors des manifestations de grande ampleur, le dispositif de sécurité est défini à l'avance (réunion avec la Préfecture). Exemple : rues fermées à la circulation, la ville a investi dans l'achat de 25 plots béton, tous les sites sont préparés en amont pour les manifestations, arrêtés interdisant le stationnement...

④ Police Municipale et Police Nationale

Q : De qui dépendez-vous ?

R : L'agent de police municipale obéit aux arrêtés du maire de la commune où il exerce, tandis que le policier national dépend de l'État, et plus particulièrement du ministère de l'intérieur.

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

⑤ Niveau sonore

Q : Etes-vous assermenté pour faire des contrôles sonores avec un sonomètre ?

R : Il y a quelques années les agents étaient assermentés mais à l'heure actuelle nous n'avons aucun appareil de mesure à notre disposition.

⑥ Rue Gautier

Plusieurs riverains déplorent la vitesse excessive et le stationnement des véhicules sur les trottoirs rue Gautier, en particulier devant le passage Gautier. De plus le temps de stationnement de 10 minutes n'est pas respecté sur les places réglementées. En conséquence, ils demandent une augmentation des contrôles de la Police Municipale dans cette rue.

⑦ Circulation

Plusieurs usagers signalent une densité de circulation importante pour les rues Arc de Triomphe, Eugène Pelletan, Émile Zola, Marcelin Berthelot, Geoffroy Martel et Gautier, avenue Gambetta et boulevard Guillet Maillet. La modification du sens de circulation qui a été pensée afin de sécuriser et de désengorger les rues, a permis de fluidifier le trafic sans pour autant l'absorber totalement, notamment aux heures de pointe. Toutefois, une réflexion peut être à nouveau engagée concernant les rues à double sens.

⑧ Vitesse

Les riverains se plaignent de la vitesse excessive rues Émile Zola, Marcelin Berthelot et Geoffroy Martel. M le Maire souligne que la vitesse est un sujet exprimé dans toutes les réunions de quartier. C'est pourquoi, il ne serait pas opposé à passer en zone 30 tout le « Cœur de Ville » si tel était le souhait des Saintais. Les habitants présents ont apprécié cette proposition.

⑨ Chiens en ville

Les équipes de la Police Municipale restent mobilisées conformément à l'arrêté municipal n°06-0252 du 15 février 2006 relatif à la divagation et à la propreté animale, stipulant que « la divagation des animaux et notamment des chiens et chats en toute liberté et sans surveillance est interdite sur la voie et les lieux publics » et à l'arrêté municipal n°14-1025 du 6 juin 2014 relatif au regroupement de chiens, stipulant que « le regroupement de chiens par leurs maîtres dans les lieux publics animés et fréquentés du centre ville, les jardins, les squares publics et places, est susceptible de menacer gravement la sécurité des passants et touristes, notamment des enfants. »

⑩ Place Bassompierre

Quelques riverains ont exprimé leur satisfaction concernant l'aménagement de la place Bassompierre. Le sentiment d'insécurité a diminué. Ils signalent qu'il est très agréable de s'y promener depuis que M le Maire a pris des arrêtés municipaux relatifs au regroupement et à la divagation de chiens, à la propreté animale, à la consommation d'alcool sur le domaine public et à l'anti-mendicité. Pour finir, ils se réjouissent de l'augmentation des effectifs de la Police Municipale pour faire respecter ces arrêtés et intervenir en cas de besoin.

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

② Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

③ Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Certains PAV manquent de collectes régulières. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

④ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaires.

⑤ Contact

Q : Quel numéro doit-on composer pour signaler qu'un PAV doit être vidé ? Est-il possible de l'afficher sur les PAV ?

R : Information et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19. La demande d'affichage du numéro sur les PAV est transmise à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

⑥ Point d'Apport Volontaire Coop Atlantique

Un riverain signale que les PAV situés rue du Docteur Jean à côté de la Coop Atlantique sont vandalisés.

⑦ Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la cours mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

⑧ Cartons

Aujourd'hui, les gros cartons sont à déposer en déchetterie par les riverains. Ils demandent si la Communauté d'Agglomération de Saintes installera dans le futur des PAV pour les gros cartons ?

⑨ Point d'Apport Volontaire petit Leclerc

Les citoyens demandent à ce que le PAV installé près de la station essence sur le parking du petit Leclerc, rue Charles de Gaulle, soit déplacé plus près du centre commercial.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Désherbage

Il est demandé le désherbage de la venelle située entre le n°57 et le n°59 de la rue Saint-Pallais ainsi que la partie enherbée au niveau du square Raymond Bubeck. Le désherbage de la voie publique est effectué régulièrement selon un plan de cadencement des rues et secteurs.

③ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

④ Avenue Aristide Briand

Suite à la gêne des automobilistes, certains usagers demandent le changement d'heure de passage de la balayeuse sur le pont avenue Aristide Briand.

⑤ Brigade Propreté

L'ensemble des citoyens sont satisfaits de la création de la Brigade Propreté et de ses interventions réalisées chaque jour.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire explique le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, il s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Durée pour la réalisation des objectifs

Q : Une riveraine s'interroge sur le nombre de mandats nécessaires pour répondre aux besoins des Saintais, notamment, sur la réfection des trottoirs et des chaussées mais également sur la diminution de la vitesse et du sentiment d'insécurité dans la ville.

R : Deux mandats seraient nécessaires pour répondre à leurs besoins. M le Maire souligne que la ville ne fait pas seulement l'entretien des rues et des trottoirs mais rattrape également le retard de ce qui n'a pas été fait depuis des années. Sans augmenter les impôts et avec une diminution de la dotation de l'Etat, la ville gère et équilibre au mieux le budget de fonctionnement pour répondre à toutes les demandes. Depuis le début de son mandat, M le Maire a renforcé la sécurité des Saintais en doublant les effectifs de la Police Municipale et en s'appuyant aussi sur 14 Policiers Nationaux pour intensifier les contrôles. De plus, des aménagements ont été réalisés pour réduire fortement la vitesse dans les rues et les avenues, comme par exemple, l'installation de ralentisseurs, mise en zone 30 etc.

② Passage piéton

L'école Léo Lagrange demande la matérialisation au sol d'un passage piéton rue Charles Gide depuis plusieurs années.

③ Le site Saint-Louis

Le Conseil Municipal a voté le choix d'un projet pour le site Saint-Louis le 7 Novembre dernier. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville : il a pour but de revitaliser le centre-ville afin d'attirer de nouveaux habitants. Le Site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence seniors, d'un hôtel 4 étoiles, des divers commerces et services de proximité, ainsi que d'importants espaces urbains publics dont le belvédère. Ce projet nourrira une nouvelle dynamique pour le centre-ville.

④ Site de la Palu

Les habitants s'interrogent sur la date d'ouverture du site de la Palu. Elle a été repoussée en 2019 puisqu'une étude environnementale est en cours. Une évaluation des espèces qui vivent sur le site a été réalisée jusqu'à fin octobre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

⑤ Accueil de jour – Halte de nuit

La création d'un centre d'hébergement et de stabilisation est prévue. Il est envisagé de construire un nouveau local d'accueil pour remplacer les locaux qui sont aujourd'hui vétustes et supprimer ainsi les gênes occasionnées à la population autour des sites existants et en particulier des écoles.

Q : Pourquoi construire au lieu de rénover d'anciens bâtiments ?

R : Des normes de sécurité sont à respecter et le coût de construction est moins élevé que dans le cas d'une rénovation car les deux haltes sont très vétustes. Cela permet en outre de réunir ces deux haltes (jour et nuit) près de la gare qui seront mieux situées pour les usagers de ces deux structures.

⑥ La « Flow Vélo »

Un nouvel itinéraire à vélo, allant de Thiviers à l'Île d'Aix, verra le jour en 2020. Baptisée « Flow Vélo », cette véloroute voie verte traversera sur 35 km l'agglomération de Saintes.

▪ **2017 - Ouverture du tracé provisoire :** Provisoire et relativement facile à mettre en œuvre, ce tracé permet de faire le lien entre les véloroutes connexes. Toutefois, il ne tient pas pleinement compte du potentiel touristique de la vallée. Des travaux d'aménagement et de signalisation sont réalisés pour permettre cette ouverture.

▪ **2018 - Définition du tracé définitif :** En 2018, la communauté d'agglomération et ses partenaires définissent dans le détail le tracé définitif. Celui-ci devra éviter les routes à fort trafic, passer d'une rive à l'autre en valorisant leurs atouts et desservir les pôles de vie et d'activités. Le département réalise de février à mars des travaux entre Saintes et Les Gonds, dans le but d'aménager un chaudiou : une voie centrale pour les véhicules motorisés et deux voies latérales pour les cyclistes.

▪ **2019 - Lancement des travaux d'aménagement :** Une fois le tracé définitif arrêté, les travaux d'aménagement seront lancés. Ils seront plus importants et plus longs à réaliser que ceux effectués sur le sentier provisoire. Il s'agira notamment de sécuriser et de conforter les quais de Saintes ou de prévoir la construction de passerelles à certains endroits. La signalétique et les aménagements spécifiques pour les vélos seront également implantés.

▪ **2020 – Ouverture du tracé définitif :** Si les travaux se déroulent comme prévu, l'itinéraire définitif ouvrira à l'été 2020. Axe de déplacement et de loisirs, promenade paisible pour les visiteurs, trait d'union entre les territoires, la véloroute voie verte sera tout ça à la fois

⑦ Piste cyclable

Lorsque des travaux de voirie sont réalisés, la ville aménage, dans la mesure du possible, des pistes cyclables. En effet, ces aménagements sont réglementés et des largeurs spécifiques sont à respecter.

⑧ Détérioration

Les pavés du rond-point situé entre la rue Gautier et la rue Marcelin Berthelot sont détériorés suite au passage des poids lourds.

⑨ Rue du Jardin Public

Une proposition avait été suggérée de décaler la grille du jardin public afin de créer un trottoir entre le jardin et les places de stationnement de cette rue. Les services de la Mairie ont étudié et chiffré cette opération afin qu'elle soit inscrite au budget si les élus la valide.

⑩ L'Olympia

Le projet avance et M le Maire a bon espoir qu'une signature d'achat du bâtiment puisse intervenir dans les prochains mois. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Les travaux pourraient alors commencer dès 2019, financés par l'Établissement Public Foncier.

⑪ Rue Saint-Palais

Il est envisagé de mettre une partie de la rue Saint-Palais en double sens de la rue Marcelin Berthelot à la rue Émile Zola. Ce projet pourrait s'accompagner du changement de sens de la rue Émile Zola jusqu'au square Raymond Bubeck. Actuellement, il est à l'étude. Un devis a été demandé pour un nouveau logiciel de coordination des feux tricolores.

⑫ Trottoir rue Gautier

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état, notamment cours Pierre-Henri Simon, avenue des Immortelles, rues Camille Corot et des Jasmins et cité des Castors. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation.

⑬ Palmiers avenue de Saintonge

Q : Qu'allez-vous mettre dans les bacs avenue de Saintonge ?

R : Des palmiers pour trois raisons. Premièrement, avoir une unité et une décoration florale cohérente avec l'avenue Charles de Gaulle. Deuxièmement ils ont un faible coût d'entretien. Troisièmement, ils sont présents à Saintes depuis le temps des Romains. Des écrits datant de 1702 ont prouvé qu'il y en avait dans les villas romaines. L'apport des palmiers se faisait par le port de Rochefort.

FIN DE LA RÉUNION